

012. Question de Angelina CHAN, conseillère communale, du 9 septembre 2025 -- Vraag van de heer Angelina CHAN, gemeenteraadslid, van 9 september 2025.

L'ancien bâtiment Orpea, rue de Linthout

Un citoyen m'a alertée sur une situation préoccupante liée à l'ancien bâtiment de la maison de repos Orpea, situé rue de Linthout. Voici ce qu'il m'a exposé :

- Après la fermeture de la maison de repos, le bâtiment a été occupé par un collectif de sans-papiers, puis transformé début 2025 en refuge hivernal pour hommes isolés, géré par la Croix-Rouge. Cette occupation devait se terminer à la fin du mois de février, mais le lieu semblerait encore occupé à ce jour.
- Plusieurs incidents ont été relevés par les riverains : une porte vitrée brisée, un comportement agressif de la part d'un individu identifié comme occupant des lieux, ainsi qu'une agression à l'arme blanche rapportée par la presse en juin dernier.

Ces éléments suscitent une réelle inquiétude parmi les habitants, jusque-là attachés à la tranquillité de leur quartier.

Je vous prie de bien vouloir éclaircir les points suivants :

1. Cette occupation bénéficie-t-elle d'une autorisation officielle ? Si oui, sous quelle forme ?
2. Quelle est la finalité actuelle du bâtiment, et qui en assure la gestion ?
3. Quelles mesures la commune a-t-elle entreprises pour garantir la sécurité et la tranquillité des riverains, compte tenu des incidents signalés ?
4. Existe-t-il un suivi des personnes hébergées dans ce refuge, notamment afin de détecter d'éventuels comportements problématiques ?

Réponse :

Madame la Bourgmestre comprend les inquiétudes exprimées par les riverains à propos de la situation du bâtiment situé au 65 rue de Linthout. Elle tient à rappeler que la commune suit ce dossier avec attention, en collaboration avec la zone de police et l'opérateur en charge du site.

1. Autorisation officielle de l'occupation

L'occupation actuelle du bâtiment s'inscrit dans le cadre d'un dispositif régional d'accueil hivernal. L'autorisation a été délivrée par la Région de Bruxelles-Capitale, compétente en la matière. La commune n'a pas de pouvoir de décision sur l'ouverture ou la fermeture de ce type de centre, mais elle encadre les aspects de sécurité et de tranquillité publique en concertation avec la zone de police.

2. Finalité du bâtiment et gestion actuelle

Le bâtiment est actuellement utilisé comme centre d'accueil pour hommes isolés, géré par BelRefugees. Cet opérateur a repris la gestion après la fin de l'occupation par la croix-rouge qui elle-même suivait la fermeture de la maison de repos Orpea. Le centre fonctionne dans le cadre de l'accueil de personnes souhaitant bénéficier du statut de réfugié, avec une équipe présente sur place pour l'accueil et le suivi des résidents.

3. Mesures prises par la commune pour la sécurité et la tranquillité

La commune est intervenue à plusieurs reprises pour assurer la coordination avec la zone de police et suivre la situation sur le terrain. À la suite des incidents survenus cet été, dont un fait grave qui a profondément marqué les gestionnaires du centre, la police a renforcé sa vigilance et des contacts réguliers ont été établis entre le cabinet de la Bourgmestre, les services de police et BelRefugees. Depuis lors, la situation est décrite comme calme par les différents acteurs. Aucun nouvel incident notable n'a été signalé.

4. Suivi des personnes hébergées

BelRefugees assure un accompagnement social des personnes hébergées et veille à suivre la situation individuelle de chaque résident. Les échanges entre l'opérateur, la commune et la zone de police permettent d'assurer un suivi global du centre et de prévenir les tensions.

Madame la Bourgmestre a d'ailleurs contacté les opérateurs afin de renforcer le dialogue avec le quartier : une journée portes ouvertes est en préparation afin de permettre aux riverains de découvrir le fonctionnement du centre et de poser leurs questions directement à l'équipe.

La commune continuera à encadrer la situation avec vigilance, dans un esprit de responsabilité partagée entre la Région, la police, l'opérateur et les habitants du quartier.

Tels sont les éléments que nous tenions à porter à votre connaissance